

Commission « Formation – Enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD, M. Jean-Marc CLERY et Mme Nadia LAPORTE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Schéma directeur immobilier des lycées publics Plan d'actions 2017 - 2018 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le schéma directeur immobilier des lycées publics bretons (SDI), approuvé en décembre 2016, a fixé une nouvelle approche de l'intervention sur le bâti des lycées sur la base d'une analyse multi-critères permettant de qualifier l'état et l'évolution du patrimoine immobilier au regard d'un certain nombre d'objectifs (réglementaires, de capacité, de valeur d'usage, de performances...).

Le SDI prévoit le classement selon un premier axe des établissements nécessitant une intervention d'ampleur pour une restructuration globale. Les 20 sites identifiés pour l'axe n°1 verront des opérations engagées en études ou en travaux avant la fin du mandat mobilisant une part significative du budget et de l'appareil de production ; la moitié des sites sont concernés par le plan d'actions 2017-2018.

A ces interventions le plan d'actions 2017-2018 ajoute les premières opérations liées à la construction des nouveaux lycées de Liffré et de Ploërmel et l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un nouveau lycée dans le secteur sud-est du pays de Rennes

Le plan d'actions 2017-2018 se structure également autour des autres axes avec une priorité sur les axes 2 (« Assurer la mise en conformité en matière d'accessibilité et de sécurité ») et 8 (« Assurer le maintien des sites ») et poursuit des actions engagées dans le plan d'actions 2015-2016.

D'autres types d'actions sont également prévus : mise en conformité des liquides frigorigènes dans les services restauration, diagnostic toitures, travaux d'adaptation et diagnostics des réseaux informatiques.

Le comité de pilotage associant le Recteur d'Académie est pérennisé pour le suivi du SDI. Les mesures par établissement du plan d'actions 2017-2018 feront l'objet d'une communication aux établissements ainsi qu'aux autorités académiques dont ils relèvent.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce plan d'actions indique en fonction des axes prioritaires retenus dans le SDI les actions qui seront menées en 2017-2018. Le CESER se félicite de l'effort financier prévu pour répondre à ces enjeux en début de programmation dans le Budget primitif 2017 mais il trouve difficile de retrouver dans l'architecture des programmes budgétaires, identique aux années passées, les priorités retenues et les sommes réservées à chacune.

Il approuve également la démarche du SDI appuyée sur des indicateurs multicritères permettant de prioriser les actions et de mener une action globale en particulier sur les sites identifiés comme relevant de l'axe 1. Il continue toutefois à regretter que l'engagement pris pour les 20 sites repérés comme nécessitant une intervention

d'ampleur se limite à garantir « *le lancement effectif des études pour tous les sites au plus tard en 2021* ». La moitié de ces sites est concernée par le plan d'actions 2017-2018, mais pour la majorité ces interventions devront se poursuivre dans les plans d'action suivants. Sur les 10 sites restants, le CESER souhaiterait savoir combien seront uniquement en études préalables en 2021 ? Il continue d'appeler à une réponse plus rapide pour les établissements les plus dégradés et pour ceux en tension du fait des évolutions démographiques.

Le CESER note avec satisfaction la présence dans le plan d'actions 2017-2018 des opérations concernant les futurs lycées de Liffré et de Ploërmel et il apprécie que la date de 2017 soit confirmée concernant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour un second lycée dans le secteur de Rennes. Il rappelle à cet égard son vœu que ce projet aboutisse bien avant 2025.

Sur l'analyse multicritère objective qui a permis le classement des établissements sur les axes prioritaires, le CESER souhaiterait connaître les indicateurs retenus. Il note le travail important réalisé sur l'analyse de chaque lycée et les fiches par établissement. Cependant le classement des fiches-établissements selon les différents axes du SDI n'apparaît pas toujours immédiatement « parlant » au regard des opérations prévues pour le plan d'actions 2017-2018.

Afin d'avoir un avis plus éclairé, il serait souhaitable d'avoir pour chaque établissement sa situation vis-à-vis des indicateurs retenus. Cela permettrait de mettre en relation les travaux retenus avec les besoins diagnostiqués des établissements et d'avoir un réel état des lieux du patrimoine bâti. La communication prévue en direction des établissements devra s'accompagner d'une explication approfondie afin qu'au-delà du plan d'actions, les objectifs à moyen terme soient bien compris.

Sur 109 établissements, 20 relèvent de l'axe 1, 20 de l'axe 2 et 49 de l'axe 8, ce qui fait 89 établissements relevant des trois axes prioritaires. Cela montre l'ampleur de la tâche.

S'agissant de l'amiante, question qui préoccupe beaucoup d'établissements, un focus sur l'ensemble des interventions prévues - tous axes confondus - aurait été également éclairant. A cet égard, le focus sur l'axe 1 qui explicite les principaux points de vigilance pour les 20 établissements repérés est le bienvenu.

Concernant la gouvernance et la nécessaire concertation, le CESER regrette qu'il soit uniquement prévu de « pérenniser le comité de pilotage associant le recteur d'académie ». Il attend toujours des réponses de la part du Conseil régional aux questions posées à ce sujet dans son avis de décembre sur le schéma directeur.

Le CESER souhaiterait également que les charges de travail supplémentaires induites par les délégations de maîtrise d'ouvrage en établissement soient évaluées et compensées.

Concernant les réseaux informatiques, des travaux d'adaptation des réseaux sont prévus sur une dizaine de sites. Il est également dit qu'« *en parallèle des diagnostics des réseaux informatiques sont à réaliser en 2017 afin d'identifier les interventions à réaliser en 2018* ». Ces diagnostics avaient déjà été annoncés dans le Budget primitif 2016. Le retard pris permettra-t-il un accès de qualité au réseau informatique pour les lycées à la rentrée 2017 comme s'y est engagée le Conseil régional ? Dans le Budget primitif 2017 examiné lors de cette même session, les diagnostics nécessaires, les équipements, les usages, la maintenance, les réseaux et l'accès au haut débit sont dispersés dans de nombreux programmes budgétaires. Cela rend difficile une vision globale. Le CESER appelle de ses vœux une coordination des différents services du Conseil régional et programmes dédiés à ce sujet.

Il souhaiterait également avoir des éclaircissements sur les chiffres cités. En effet, 303 « opérations » étaient prévues en 2015-2016 et 99 « actions » le sont dans le cadre du plan d'actions 2017-2018 : le document ne permet pas de comprendre ce qui distingue les « actions » des « opérations » ? Le CESER apprécierait aussi d'avoir des précisions s'agissant du « marché global de performance » prévu à titre expérimental pour la rénovation du site du lycée Bréquigny.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le pilotage du SDI et la planification et l'organisation de la concertation
- le suivi du plan d'actions 2017-2018

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Schéma directeur immobilier des lycées publics : Plan d'actions 2017 - 2018

Nombre de votants : 82

Ont voté pour l'avis du CESER : 81

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Lucien TRAON (CGPME), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Guyline ROBERT (APEL)

**Adopté à l'unanimité**